

4402



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements – Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

Nice, le 17 AOUT 2021

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Liste des destinataires

Lettre recommandée avec AR

Objet : Consultation relative à la modification n°1 du PPR incendies de forêt de Cagnes-sur-mer

PJ : 1 dossier de modification du PPR

Le plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Cagnes-sur-mer a été approuvé le 11 mai 2012. Par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2021, la modification n°1 de ce PPR a été prescrite.

Elle a pour objet la prise en compte du changement de circonstances de fait concernant le quartier du Pain de Sucre à Cagnes, suite à la réalisation de travaux de protection incendie : établissement d'une voie de liaison pour les services d'incendies et de secours permettant de relier le chemin du Pain de Sucre à l'avenue de Verdun, matérialisation de deux aires de retournement, et création d'un nouveau point d'eau incendie.

Ces travaux ont fait l'objet d'une visite de réception en date du 4 février 2020 en présence du SDIS et de la DDTM. Un essai sur site avec un engin pompier a été effectué permettant de valider l'ensemble des aménagements de défense incendie.

Par courrier en date du 22 juin 2021, je vous ai informé de la prescription de la modification de ce plan. En application de l'article R.562-7 du code de l'environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels, le projet de modification, que vous trouverez en pièce jointe, doit être, préalablement à sa mise à disposition du public, soumis à l'avis de votre organe délibérant.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse, votre avis sera réputé favorable passé le délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre. En outre, cet avis, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre mis à la disposition du public afin qu'il puisse y formuler ses observations.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4578

Benoît HUBER

Liste des destinataires

- M. le président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- M. le président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. le président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- M. le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes